

Régime de retraite en comptes notionnels : la belle histoire

Pierre Mascomère, 17 avril 2018

D'après les commentateurs et thuriféraires des régimes de retraite en comptes notionnels, ceux ci assureraient l'équilibre des régimes à long terme. Mais la Suède qui a instauré un régime de retraite en comptes notionnels il y a quelques années et qui l'avait modifié déjà plusieurs fois a décidé cette fois ci de porter l'âge de départ à la retraite de 61 ans à 64 ans.

Certes cela n'a pas été trop diffusé en France et quelques commentateurs ont cru bon de dire en titre de leur topo : « *Jusqu'à présent les Suédois pouvaient partir à la retraite à partir de 61 ans. Avec la réforme annoncée, ils pourront travailler jusqu'à 69 ans* » Sic ! (par rédaction Europe 1 avec AFP). Chacun jugera.....

En tous les cas avec ce système, on ne pourra pas désormais dire qu'on va modifier le régime français une fois pour toute.

En fait, et contrairement aux propos de nombre de commentateurs et journalistes, Antoine Bozio et Thomas Piketty, dans leur présentation au COR de ce type de régime¹, exposent que ce système peut être perturbé par une « bosse » démographique ou une « bosse » économique.

En fait un régime par répartition ne peut s'abstraire de la « formule d'équilibre » inhérente à ces régimes : la réserve initiale, augmentée de la valeur actuelle des cotisations à encaisser et de la valeur actuelle des intérêts générés doit être égale à la valeur actuelle des prestations à servir et de la réserve finale. Avec un certain nombre de contraintes, notamment la réserve finale devant être strictement positive. Et ce sur un nombre d'année N variant de 10 à 30 ans par exemple, et un taux d'intérêt qui peut être compris entre 0 et le taux de croissance.

L'avantage d'un régime par répartition est justement que la population est prévisible. Les prévisions de population² - on connaît déjà la population de 0 à 100 ans - sont autrement plus faciles à estimer que les mouvements de taux d'intérêts ou les niveaux des actifs financiers ! Surtout lorsque l'on prend - et cela est fait par les techniciens depuis fort longtemps - les taux de mortalité « prospectifs ». Il n'y a plus alors qu'à ajuster par rapport à la réalité.

Il ne s'agit pas de prendre en compte la nouvelle espérance de vie de chaque génération mais la différence entre celle prévue en prospectif et celle effective.

En fait les tenants du régime en comptes notionnels vantent « l'automatisme » du système dans lequel une génération voit son « capital retraite » divisé par son espérance de vie effective à l'âge de la prise de retraite. Remarquons d'abord qu'en conséquence, la personne en activité ne saura pas, avant sa retraite, quel sera le montant de cette retraite puisqu'il y aura toujours un écart entre l'espérance de vie vue à un moment et l'espérance de vie utilisée lors du départ en retraite. Remarquons aussi qu'il semble y avoir plusieurs coefficients correcteurs à utiliser dans les calculs et que cette personne ne saura donc, qu'à peu près, le montant de sa retraite lors de son activité

¹ Antoine Bozio et Thomas Piketty, Conseil d'Orientation des Retraites, séance plénière du 01 juillet 2009, Collection du Cepremap Octobre 2008

² Il ne faut cependant pas trop préjuger des « bébés à venir » car cela change souvent dans de fortes proportions.

Remarquons aussi que si l'espérance de vie de la génération après sa prise de retraite s'allonge, ou diminue, au cours du temps - ce qui peut se produire, faiblement certes - cette génération n'en pâtira pas ou n'en bénéficiera pas - mais cela pèsera sur le régime ou au contraire lui bénéficiera.

Remarquons surtout que dans les régimes en points bien gérés, pour lesquels la mortalité prospective a toujours été utilisée, une augmentation de l'espérance de vie estimée (certes moyenne donc mutualisée), a toujours été prise en compte, par augmentation correspondante du salaire de référence, ou une diminution de la valeur du point ou un *mix* des deux solutions. Cet aspect est « oublié » - ou méconnu - de biens des commentateurs !

C'est d'ailleurs pour cela que certains appelle ces régimes en points « négociés » ce qui correspond assez bien à la réalité.

Dans l'exposé des régimes en comptes notionnels, ce sont directement, et surtout constamment, les salariés qui pâtiraient d'une augmentation de l'espérance de vie de leur génération.

En tout état de cause, il n'y a pas que l'espérance de vie mais toute la démographie, même si elle est largement prévisible, qui jouera dans ces régimes comme dans tout régime en répartition. (En capitalisation aussi d'ailleurs mais c'est un autre problème).

Nombreux sont les commentateurs à faire croire que les modifications de l'espérance de vie n'étaient pas prise en compte dans les régimes en points actuels, mais nombreux aussi sont ceux qui font croire que les régimes de retraite sont ou vont être déséquilibrés - la faute au vieillissement bien sûr ou à la présentation qui est faite des projections - car si la bosse démographique du papy boom a été prise en compte dès la fin du baby boom, ce qui n'est pas pris en compte dans les régimes actuels est le chômage (toujours compté avec un taux de 4,5%). Et le régime général³ et les régimes Arrco/Agirc sont équilibrés avec ce taux de chômage de 4,5 % mais pas avec l'actuel 9,5 %. Pour résoudre ce problème du chômage, certes inhérent à la répartition⁴ puisqu'il y a moins de cotisations que celles estimées, il faut un grand fonds affecté. Remarquons justement que si des gouvernements ont cru bon de tarir l'alimentation du Fonds de Réserves des Retraites⁵, ils n'ont pas, bien curieusement, affecté tout ou partie de celui ci au chômage⁶.

Ainsi on peut dire que les régimes de retraite actuels sont toujours déficitaires⁷ à cause de la démographie, ce qui est parfaitement faux.

Or les bonnes solutions sont toujours celles les plus adaptées au diagnostic.

³ Le FSV (Fonds Spécial Vieillesse), qui sert notamment pour le chômage pour le régime général, est déficitaire.

⁴ En matière de capitalisation le problème de chômage ne se pose pas ou peu puisque s'il y a chômage il n'y a pas de droit !

⁵ Alors même que ces gouvernements se plaignaient du manque de Fonds permettant aux entreprises de se procurer des Fonds propres ! Et sans doute afin sans doute de ne pas mettre en valeur le fait que sans le chômage le régime général ou le régime Arrco/Agirc serait équilibré, ce qui était pourtant fait dans des rapports plus anciens, le COR, pour des raisons affichées de vraisemblance, ne fait plus apparaître un taux de 4,5 % en une fois ce qui répondrait à la question : et sans le chômage ? Il procède par baisses successives du taux de chômage 9,5 %, 9 %, 8,5 %, etc.

⁶ Des économistes néolibéraux tels Patrick Artus ou Christian Saint-Etienne ne s'y sont pas trompés, c'est dans le système de retraite français qu'il existe des marges « de réduction des coûts » puisqu'il veulent réduire de 14 % à 12 % du PIB le montant des cotisations retraite actuelles.

⁷ On ne parle même pas ici des pertes creusées sciemment, par exemple en supprimant le « forfait social » pour les petites entreprises sans prévoir de financement de remplacement.